



Fimalac confirme être en discussion avec la société Groupe Lucien Barrière et ses actionnaires, la famille Desseigne-Barrière et Accor, en vue de l'acquisition d'une participation minoritaire dans le capital de la société Groupe Lucien Barrière. Si les discussions aboutissent, Fimalac en informera le marché par un nouveau communiqué.

Paris, le 8 janvier 2011.